



Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/17-2001

ISBN 0-660-61675-0



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 2001**

Ralph Goodale
Ministre de Ressources naturelles
Canada

Table des matières

Partie I :	Message de la présidente	1
Partie II :	Contexte stratégique	3
	Aperçu, Mission, Mandat	3
	Organisation	4
	Contexte socio-économique	8
	Priorités gouvernementales	9
	Renseignements financiers	9
	Tableau des résultats stratégiques	10
Partie III :	Réalisations en matière de rendement	11
Partie IV :	Sources d'information	19
Partie V :	Annexes - Tableaux financiers	21
	Aperçu du rendement financier	21
	Liste des tableaux financiers récapitulatifs	22
	Tableaux financiers récapitulatifs	23

Partie I : Message de la présidente et première dirigeante

Je suis heureuse de présenter au Parlement et à la population canadienne le premier Rapport sur le rendement de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

La période couverte par le rapport a été marquée par la transition. Le 31 mai 2000, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* est entrée en vigueur, en remplacement de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Cette loi renforce le régime de réglementation et confère à la Commission des pouvoirs et des responsabilités élargis. La Commission de contrôle de l'énergie atomique est alors devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et j'ai assumé, à compter de janvier 2001, les responsabilités de présidente et première dirigeante de l'organisme.

À ce titre, l'un de mes premiers objectifs a été de rencontrer le plus grand nombre possible d'employés et de parties intéressées de la CCSN. Au cours des derniers mois, j'ai rencontré le personnel de l'administration centrale et de tous les bureaux régionaux afin de recueillir des renseignements pertinents quant au fonctionnement de l'organisme et aux défis que présente la mise en place du nouveau régime de réglementation. J'ai également rencontré des représentants de l'industrie nucléaire, des intervenants et d'autres parties intéressées à travers le Canada.

L'objectif stratégique que j'ai formulé pour la CCSN est que celle-ci devienne l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde. Pour ce faire, nous devons rendre plus efficace et efficient notre régime de réglementation, assurer un niveau élevé d'ouverture et de transparence, et faire de la CCSN un choix de carrière privilégié.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* a conféré à la CCSN des pouvoirs et des responsabilités plus élargis. À mesure que nous poursuivons la mise en oeuvre du nouveau régime de réglementation, nous devons faire face à de nombreux défis, y compris de donner suite aux recommandations formulées par le vérificateur général dans son rapport de décembre 2000. Nous relèverons ces défis et la CCSN, dotée de sa nouvelle législation, continuera à mieux réglementer l'utilisation de l'énergie nucléaire afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et l'environnement.

Linda J. Keen

Partie II : Contexte stratégique

Aperçu

Pendant les deux premiers mois de la période de rapport, l'organisme a fonctionné comme Commission de contrôle de l'énergie atomique. En mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, la Commission de contrôle de l'énergie atomique est devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Mission

La Commission canadienne de sûreté nucléaire réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

En vertu de la loi adoptée par le Parlement, des politiques, des directives et des engagements internationaux du gouvernement fédéral, la CCSN a pour mandat :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- de réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés;
- de mettre en oeuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des explosifs nucléaires;
- d'informer le public – sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation de l'énergie nucléaire – sur ses activités et sur les conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement, des activités susmentionnées;
- d'entreprendre des projets spéciaux.

Organisation

La CCSN se compose d'une commission d'au plus sept membres et d'un effectif d'environ 450 employés. Un membre de la Commission est désigné président et premier dirigeant. M^{me} Linda J. Keen a été nommée à ce poste à compter de janvier 2001.

La Commission, qui fonctionne comme un tribunal, rend de façon indépendante des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada. Elle établit des règlements à caractère obligatoire et elle élabore, à l'intention de l'industrie nucléaire canadienne, des directives réglementaires sur les questions concernant la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement. La Commission tient compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants.

Le personnel prépare des recommandations concernant la délivrance de permis, les soumet à la Commission au cours des audiences publiques et administre par la suite les décisions rendues par la Commission.

Personnel de la CCSN

La Direction de la réglementation des réacteurs

La Direction de la réglementation des réacteurs réglemente l'exploitation de toutes les centrales nucléaires au Canada, établit des normes de sûreté et des conditions de permis, évalue les demandes de permis, formule des recommandations à l'intention de la Commission en matière de délivrance de permis, et est responsable des activités de conformité.

La Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires

La Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires réglemente l'exploitation des mines d'uranium et la transformation du minerai. Elle réglemente également les installations de recherche et les accélérateurs de particules, les substances et les appareils nucléaires, les activités de déclassé, la gestion des déchets radioactifs ainsi que l'emballage et le transport des matières radioactives.

La Direction de l'évaluation des facteurs environnementaux et humains

La Direction de l'évaluation des facteurs environnementaux et humains évalue le rendement des titulaires de permis dans les domaines de la radioprotection et de la protection environnementale, de l'assurance de la qualité, de la formation et de l'étude des facteurs humains. Ses autres responsabilités englobent la formation technique du personnel de la CCSN et des employés d'organismes étrangers; le respect des obligations de la CCSN en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; les enquêtes sur les accidents et autres événements importants; les programmes de recherche et l'élaboration des normes.

La Direction des services de gestion

La Direction des services de gestion est responsable des programmes et des politiques de la CCSN pour la gestion des ressources humaines, financières, documentaires, matérielles et informatiques. De plus, elle est responsable des communications, des relations extérieures, de la planification stratégique et des mesures d'urgence.

Le Bureau des affaires réglementaires

Le Bureau des affaires réglementaires est responsable des programmes, initiatives et mesures qui, exécutés à l'échelle de l'organisation, visent à améliorer l'efficacité, l'efficience et le fonctionnement global de la CCSN.

Le Bureau des affaires internationales

Le Bureau des affaires internationales délivre des permis pour l'exportation et l'importation d'articles nucléaires contrôlés. Il met en œuvre les accords bilatéraux de coopération nucléaire et les accords internationaux de garanties auxquels adhère le Canada, et il veille au respect des exigences de sécurité nucléaire à l'échelon national et de sécurité matérielle à l'échelle internationale. Il gère un programme de recherche et de développement axé sur les garanties, fournit des avis sur les questions multilatérales de non-prolifération nucléaire et coordonne la participation de la CCSN dans d'autres activités internationales.

Le Service juridique

Le Service juridique, composé d'avocats détachés du ministère de la Justice, fournit des avis à la Commission et au personnel de la CCSN.

Le Groupe de la vérification et de l'évaluation

Le Groupe de la vérification et de l'évaluation examine les questions liées à la responsabilité de gestion et à l'exécution du programme de la CCSN. Il effectue les vérifications et évaluations internes, et il formule des recommandations pour assurer une amélioration continue de la CCSN.

La Commission

Commissaires

Selon la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Un commissaire est nommé président et premier dirigeant de la Commission.

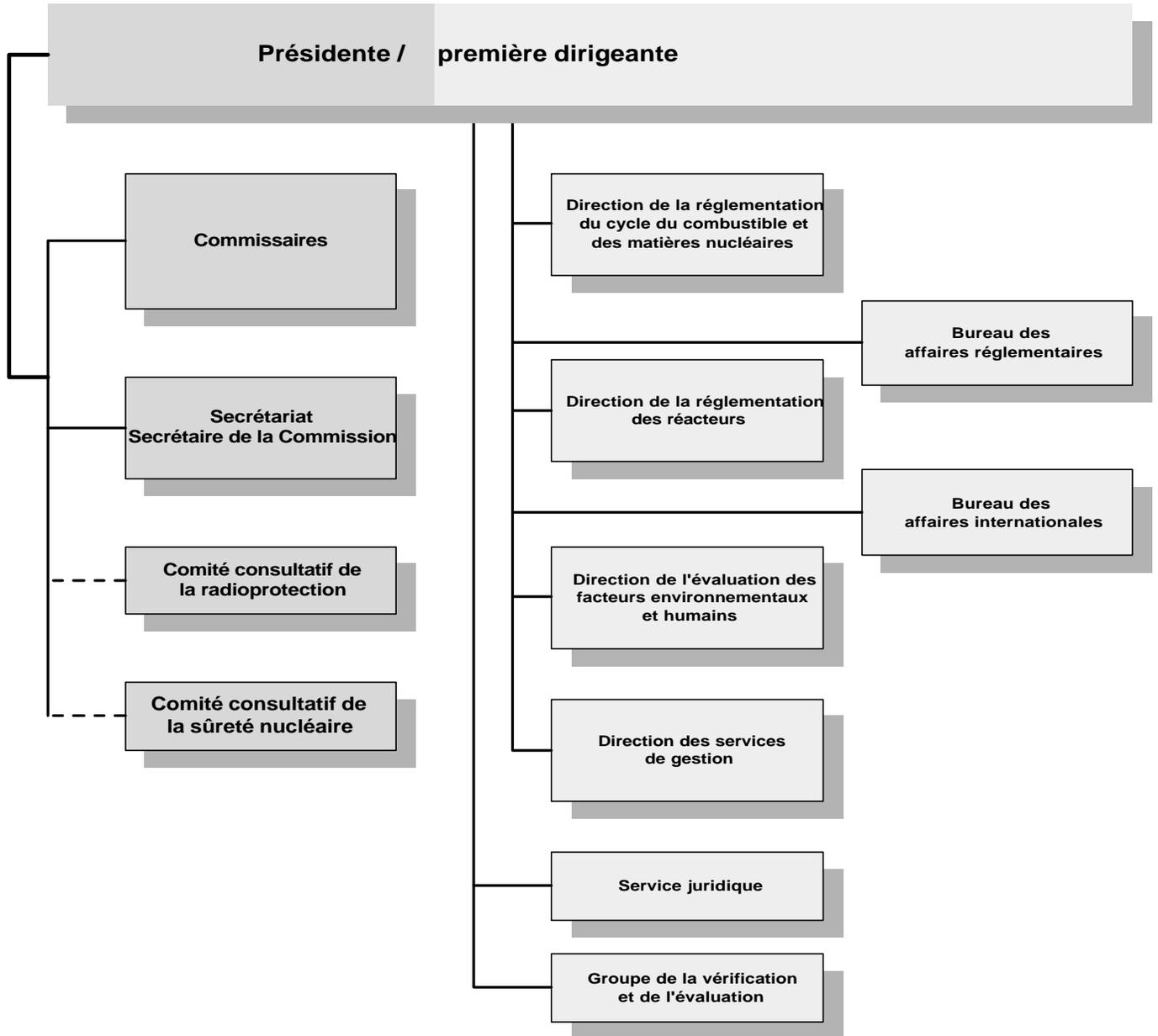
Secrétariat

Le Secrétariat assure la planification des activités de la Commission et il fournit un soutien technique et administratif à la présidente de la Commission et aux autres commissaires. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'occupe notamment des communications entre la Commission et le Cabinet du ministre et toutes les autres parties intéressées, y compris les ministères, les intervenants, les titulaires de permis, les médias et le public. Il fait également office de registraire des documents de la Commission, tout en veillant à la gestion du processus d'audience.

Comités consultatifs

La Commission reçoit directement des avis de deux comités consultatifs, le Comité consultatif de la radioprotection et le Comité consultatif de la sûreté nucléaire, sur des questions génériques. Les comités, qui n'interviennent pas dans les décisions de délivrance de permis, se composent d'experts techniques de l'extérieur.

Organigramme



Note: ----- signale un rôle consultatif

Contexte socio-économique

- **Intérêt public à l'égard de la sûreté et de la sécurité nucléaires**

Le public, les titulaires de permis et les organismes centraux exigent que les organismes de réglementation, y compris la CCSN, adoptent des démarches plus uniformes, prévisibles, transparentes et responsables. La CCSN doit continuer à renforcer le régime de réglementation et à assurer les Canadiens que leurs intérêts et leur sécurité sont protégés.

- **Maintien du savoir et des compétences de l'effectif de la CCSN**

Au cours des prochaines années, l'un des défis majeurs que devront relever la CCSN, à l'instar d'un grand nombre d'employeurs à vocation scientifique, et ses titulaires de permis sera de maintenir leurs compétences techniques. L'effectif de la CCSN est vieillissant et beaucoup de ses employés chevronnés prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années. La question du bassin limité de recrues se fait particulièrement sentir dans le domaine nucléaire. En outre, si l'industrie devait éprouver de la difficulté à maintenir un effectif compétent, la CCSN devra accroître la surveillance qu'elle exerce pour que les installations autorisées soient exploitées en toute sûreté.

- **Privatisation et concurrence**

En raison de la déréglementation de l'industrie de l'électricité et de la privatisation des grandes installations nucléaires, des pressions économiques accrues s'exercent sur les titulaires de permis. On s'attend à ce que la CCSN demeure vigilante pour assurer que le rendement en matière de sûreté des installations et des activités nucléaires se maintient.

Priorités gouvernementales

La CCSN contribue à l'atteinte des priorités gouvernementales dans trois domaines particuliers - la santé et les soins de qualité, l'environnement et la place du Canada dans le monde. Elle appuie la santé et la sécurité des Canadiens et y contribue en réglementant l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires. La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* imposent à la CCSN toutes sortes d'obligations qui ont trait à la protection de l'environnement. La CCSN collabore avec des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux pour intégrer l'évaluation environnementale et la protection de l'environnement au régime de réglementation et pour réduire le risque que représente pour l'environnement l'utilisation des matières nucléaires. La CCSN favorise la paix et la sécurité mondiales par le rôle qu'elle joue pour aider le Canada à s'acquitter de ses obligations qui ont trait à la politique et aux garanties relatives à la non-prolifération nucléaire.

Renseignements financiers

Commission canadienne de sûreté nucléaire (en million de dollars)	2000 - 2001
Dépenses prévues	51,8 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>57,5 \$</i>
Dépenses réelles	56,0 \$

Les écarts entre les dépenses prévues et les autorisations totales sont attribuables principalement aux fonds requis pour l'accroissement de la charge de travail (2 millions \$), au report du budget de 1999-2000 (1,5 million \$), à l'augmentation économique (1,1 million \$), à l'augmentation des avantages sociaux législatifs des employés (0,7 million \$) et à la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière (0,4 million \$).

Tableau des résultats stratégiques

La CCSN a pour mandat :

de fournir aux Canadiens :	à concrétiser par :
que l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada ne présente pas de risque inacceptable pour la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement	# un cadre de réglementation efficace
	# des niveaux élevés de conformité dans les activités réglementées
	# une faible fréquence d'événements d'importance pour la sûreté
	# de faibles niveaux d'irradiation pour les humains et l'environnement
	# la confiance du public envers la CCSN
que les matières, l'équipement et la technologie nucléaires du Canada ne contribuent pas à la prolifération des armes nucléaires	# le contrôle des activités d'importation et d'exportation
	# le soutien des efforts internationaux d'établissement, de maintien et de renforcement du régime de non-prolifération nucléaire

Partie III : Réalisations en matière de rendement

Résultat stratégique : Un cadre de réglementation

Objectif : Application de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)

Contexte : La LSRN est entrée en vigueur le 31 mai 2000. Cette loi et ses règlements d'application ont imposé des changements dans le fonctionnement de la CCSN, son régime de permis et ses activités de conformité ainsi que les exigences de ses titulaires de permis. La CCSN a élaboré un plan de transition de deux ans pour permettre à l'industrie de s'adapter à la nouvelle loi sans pour autant que soient compromis l'environnement, la santé et la sécurité du public ou le respect des obligations internationales que le Canada assume.

Réalisations :

- Pour bien administrer la LSRN, le personnel a reçu une formation sur la loi et ses règlements.
- La CCSN a publié aux fins de commentaires publics des documents d'application de la réglementation pour expliquer les exigences réglementaires et fournir une orientation aux titulaires de permis. Après étude des commentaires reçus, elle a préparé la version finale des documents, qui ont été publiés et diffusés sur son site web.
- Aux termes de la LSRN, les services de dosimétrie sont désormais assujettis au régime de réglementation. En 2000-2001, dix permis ont été délivrés après l'examen des demandes de permis présentées par les services de dosimétrie.
- La LSRN impose aux titulaires de permis de nouvelles exigences relativement à la planification du déclassement des installations et aux garanties financières connexes. La CCSN a publié des guides d'application de la réglementation à ce sujet, et la Commission a approuvé des dispositions de transition pour la mise en oeuvre de ces exigences.

- En 2000-2001, la CCSN a élaboré un programme de gestion de la relève pour se constituer un bassin de gens talentueux en vue de combler les postes de gestion de première ligne. Ce programme a été lancé en avril 2001.
- Afin d'attirer des diplômés universitaires en sciences et en génie, la CCSN a élaboré un programme de stages, qui doit commencer en juin 2001. Les stagiaires recevront une formation et seront affectés dans divers secteurs de la CCSN. On offrira à ceux qui auront réussi leur stage des postes à période indéterminée.
- La CCSN a mis en oeuvre la Stratégie d'information financière du gouvernement fédéral. En 2000-2001, elle a intégré avec succès ses systèmes financiers, élaboré les politiques comptables voulues et formé le personnel clé.
- En 2000-2001, la CCSN avait pris des mesures initiales pour la conduite en ligne de ses affaires, qu'elle jugeait être une priorité stratégique. Elle avait élaboré une stratégie pour lancer, sous réserve d'obtenir les fonds voulus, une démarche pluriannuelle pour la réalisation de l'initiative *Gouvernement en direct*. Le déroulement des affaires de réglementation avec plus de 3 000 titulaires de permis a ainsi pu se faire par voie électronique. De plus, un nombre plus grand de Canadiens auront maintenant, en temps plus opportun, un meilleur accès à une plus grande quantité d'information sur la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement.
- Aux termes de la LSRN, la CCSN a également pour mandat d'informer le public – sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire – sur ses activités. Grâce à la diffusion proactive de l'information, elle a fait progresser l'ouverture et la transparence, et elle a cherché à obtenir la confiance du public.
- En 2000-2001, la CCSN a continué à développer son site web comme outil de communication privilégié, à publier en priorité les documents d'application de la réglementation et à fournir les renseignements liés au processus d'audience publique de la Commission. En 2000-2001, les médias ont fait des reportages sur des questions intéressant la CCSN; celle-ci s'est donné comme priorité de fournir l'information en temps opportun. Elle a également mis sur pied un programme d'approche pour faciliter l'accès à son personnel.

Résultats stratégiques :

- Des niveaux élevés de conformité dans les activités réglementées*
- Une faible fréquence d'événements d'importance pour la sûreté*
- De faibles niveaux d'irradiation pour les êtres humains et l'environnement*
- La confiance du public envers la CCSN*

Objectif : *Améliorer l'efficacité et l'efficience de la réglementation*

Contexte : La CCSN est déterminée à mettre en oeuvre un régime de réglementation qui protège la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement. Elle a donc élaboré et appliqué des politiques et des pratiques pour renforcer et accroître l'efficacité et l'efficience de la réglementation, conformément à la LSRN, à ses règlements et à d'autres lois pertinentes, et en consultation et en collaboration avec les parties intéressées et d'autres organismes de réglementation.

Réalisations :

- Pour protéger les Canadiens et l'environnement contre l'exposition au rayonnement et aux substances radioactives, la CCSN s'évertue constamment à améliorer le contrôle réglementaire et la conformité aux lois et règlements. Elle actualise régulièrement ses procédures. En 2000-2001, par exemple, elle a révisé les procédures utilisées pour administrer les examens et évaluer les centrales nucléaires.
- La CCSN se conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. En 2000-2001, elle a mis en oeuvre un programme général qui régit le déclenchement et l'exécution des évaluations environnementales aux termes de cette loi.
- Pour répondre aux exigences de la LSRN, la CCSN a élaboré le programme CLEAN pour l'évaluation des terres contaminées comme moyen d'évaluer systématiquement les exigences réglementaires applicables à environ 500 sites contaminés pour lesquels un permis n'avait pas été délivré aux termes de l'ancienne *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*.

- Le personnel de la CCSN a continué d'évaluer sur le plan technique l'acceptabilité des demandes de permis et le rendement des installations et des activités autorisées dans les domaines de la radioprotection, de la protection environnementale et des mesures d'intervention d'urgence.
- Le premier volet du Programme de conformité de la CCSN est presque achevé. La politique sur la conformité a été publiée en mai 2000; la version initiale du guide du programme de conformité est disponible. À l'appui de ce programme, tous les secteurs de la CCSN élaborent les outils et les activités clés nécessaires dans des domaines précis de réglementation.
- Le Bureau du vérificateur général a entrepris une vérification d'optimisation de la réglementation des centrales nucléaires. En réponse au rapport et aux recommandations du vérificateur général, parus en février 2001, la CCSN a élaboré et mis en oeuvre un plan d'action de deux ans.
- Les efforts faits pour promouvoir l'uniformité dans tous les secteurs de la CCSN progressent. En 2000-2001, la CCSN a normalisé les conditions de permis et élaboré à cet égard des lignes directrices l'intention de toutes les divisions de permis; elle a uniformisé la présentation des renseignements destinés aux commissaires, l'approche adoptée à l'égard d'autres ministères et organismes, et la démarche de mise en oeuvre des nouvelles exigences réglementaires. Comme nombre de domaines n'ont pas de critères communs, la CCSN a élaboré des éléments et outils essentiels du régime de réglementation pour aider à définir les critères requis.
- La CCSN maintient des rapports de travail productifs avec d'autres ministères et organismes aux paliers fédéral, provincial et territorial. Il y a une initiative courante visant à harmoniser les activités de réglementation, entre autres pour diminuer le chevauchement et le dédoublement de ces activités.

Résultats stratégiques : *Contrôle des activités d'importation et d'exportation*
 Soutien des activités internationales visant à développer, à
 maintenir et à renforcer le régime de non-prolifération
 nucléaire

Objectifs : Mise en oeuvre de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires
Mise en oeuvre du Protocole additionnel à l'Accord relatif à
l'application des garanties

Contexte : La CCSN réglemente l'importation et l'exportation des substances nucléaires, de l'équipement réglementé, des renseignements réglementés et des articles à caractère nucléaire. Elle est chargée de mettre en oeuvre les engagements du Canada en matière de non-prolifération nucléaire et de veiller à ce que les titulaires de permis se conforment aux mesures exigées pour le respect des obligations internationales concernant la non-prolifération des armes nucléaires.

Réalisations :

- Pour assurer le respect de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, la CCSN a évalué et approuvé les plans pour le transport sûr aux fins d'importation et d'exportation des matières nucléaires de catégorie I, II et III.
- Le Protocole additionnel à l'Accord relatif à l'application des garanties, signé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), est entré en vigueur en septembre 2000. Il fournit à l'AIEA un meilleur accès à l'information et aux emplacements associés aux activités nucléaires. La CCSN a mis en place un programme de sensibilisation pour expliquer aux parties intéressées les exigences d'application du protocole et oeuvré en étroite collaboration avec les titulaires de permis, l'industrie et d'autres personnes pour recueillir l'information nécessaire à l'élaboration de la déclaration initiale. En 2000-2001, elle a poursuivi l'élaboration des arrangements nécessaires pour assurer aux inspecteurs de l'AIEA l'accès aux installations.
- Pour gérer l'application des garanties de l'AIEA au Canada, la CCSN a mené des activités réglementaires avec les titulaires de permis, élaboré de nouvelles approches et méthodes en matière de garanties, tenu le système de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires de l'État et présenté des rapports comptables à l'AIEA.
- Dans le cadre du Programme canadien d'appui aux garanties, qu'elle gère, la CCSN a prêté assistance à l'AIEA.

- La CCSN a participé lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire, qui s'est tenue aux Nations Unies à New York; elle a également pris la tête des délégations canadiennes participant à diverses réunions multilatérales sur d'autres aspects de la non-prolifération nucléaire.
- En 2000-2001, la CCSN a mené des activités de sensibilisation de l'industrie et du gouvernement en ce qui a trait aux permis applicables aux substances, à l'équipement et aux renseignements nucléaires contrôlés.

Partie IV: Sources d'information

Pour obtenir des renseignements, des publications, etc., communiquez avec la :

Division des communications
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C. P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
1-800-668-5284 (au Canada) ou 613- 995-5894
Fax : 613- 995-5086

Pour obtenir des renseignements en ligne, consultez le site web de la CCSN à :

<http://www.suretenucleaire.gc.ca>

ou communiquez avec la CCSN par courriel à : info@cnscccsn.gc.ca

On peut trouver de l'information sur les plans et les priorités, les résultats stratégiques et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel 2000-2001*

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002*

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement 1999-2000*

La CCSN applique les lois et règlements suivants, dont le ministre de Ressources naturelles Canada assume devant le Parlement l'entière responsabilité :

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch.9

Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28

Partie V : Annexes - Tableaux financiers

Aperçu du rendement financier

Les tableaux récapitulatifs qui suivent présentent une vue d'ensemble du rendement financier de la CCSN en 2000-2001. Les renseignements financiers présentés dans la plupart des tableaux sont regroupés sous trois rubriques :

- « Dépenses prévues » : représentent les crédits de la CCSN au 1^{er} avril 2000 plus tout rajustement prévu du financement;
- « Autorisations totales » : incluent les dépenses prévues et les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement au cours de l'exercice;
- « Dépenses réelles » : représentent les dépenses réelles engagées par la CCSN pendant l'exercice.

En 2000-2001, les dépenses de 51,8 millions \$ prévues par la CCSN comprenaient un budget d'exploitation de 51,2 millions \$ (y compris les avantages des employés, de 5,3 millions \$) et des paiements de transfert (subventions et contributions) de 0,6 million \$. Le budget des paiements de transfert comprend une contribution de 0,6 million \$ à l'AIEA pour le Programme canadien à l'appui des garanties, ainsi que plusieurs subventions et contributions moins importantes à d'autres organismes internationaux et organismes sans but lucratif.

Outre les dépenses prévues de 51,8 millions \$, la CCSN a reçu un budget supplémentaire de 5,7 millions \$, ce qui donne une autorisation totale de 57,5 millions \$. Le budget supplémentaire comportait les fonds pour l'accroissement de la charge de travail (2 millions \$), le report du budget d'exploitation de 1999-2000 (1,5 million \$), l'augmentation économique (1,1 million \$), l'augmentation des avantages sociaux législatifs des employés (0,7 million \$) et les fonds pour la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière (0,4 million \$).

En 2000-2001, la CCSN a récupéré 38,4 millions \$ en recettes non disponibles, ce qui représente 69 % des dépenses totales de 56 millions \$.

Liste des tableaux financiers récapitulatifs

Tableau	Titre
1	Sommaire des crédits approuvés
2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4	Recettes non-disponibles
5	Paiements législatifs
6	Paiements de transfert

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit		2000-2001		
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
15	Dépenses de programme	45,9	50,9	49,5
	Subventions et contributions	0,6	0,6	0,5
(S)	Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	5,3	6,0	6,0
	Total CCSN	51,8	57,5	56,0

Tableau financier 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)							
Secteurs d'activité	ETP	Fonction- nement	Immobilisations majeures	Subventions et contributions votées	Total des dépenses brutes	Moins: recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale							
dépenses prévues	421	46,6	-	-	46,6	-	46,6
<i>(autorisations totales)</i>	-	52,5	-	0,2	52,7	-	52,7
(dépenses réelles)	-	51,6	-	0,1	51,7	-	51,7
Non-prolifération nucléaire et garanties							
dépenses prévues	28	4,6	-	0,6	5,2	-	5,2
<i>(autorisations totales)</i>	-	4,4	-	0,4	4,8	-	4,8
(dépenses réelles)	-	3,9	-	0,4	4,3	-	4,3
Total							
prévues	449	51,2	-	0,6	51,8	-	51,8
<i>(autorisations totales)</i>	-	56,9	-	0,6	57,5	-	57,5
(dépenses réelles)	-	55,5	-	0,5	56,0	-	56,0
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
prévues							38,7
<i>(autorisations totales)</i>							-
(dépenses réelles)							38,4
Coût des services offerts par d'autres ministères							
dépenses prévues							5,0
<i>(autorisations totales)</i>							-
(dépenses réelles)							5,4
Coût net du programme							
dépenses prévues							18,1
<i>(autorisations totales)</i>							-
(dépenses réelles)							23,0
NOTE: Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués.							

Tableau financier 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme par secteur d'activité (en millions de dollars)						
d'activité	Secteurs	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses réelles 1999-00	2000-2001		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale		43,9	48,9	46,6	52,7	51,7
Non-prolifération nucléaire et garanties		4,9	4,8	5,2	4,8	4,3
Total		48,8	53,7	51,8	57,5	56,0

Tableau financier 4 - Recettes non-disponibles

Recettes non-disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)						
d'activité	Secteurs	Recettes réelles 1998-99	Recettes réelles 1999-00	2000-2001		
				Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale		34,3	39,7	38,7	-	38,4
Non-prolifération nucléaire et garanties		-	-	-	-	-
Total - Recettes non-disponibles		34,3	39,7	38,7	-	38,4

Tableau financier 5 - Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)						
d'activité	Secteurs	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses réelles 1999-00	2000-2001		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale		4,9	5,8	5,0	5,7	5,7
Non-prolifération nucléaire et garanties		0,5	0,6	0,3	0,3	0,3
Total - Paiements législatifs		5,4	6,4	5,3	6,0	6,0

Tableau financier 6 - Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)						
d'activité	Secteurs	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses réelles 1999-00	2000-2001		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS						
	Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	-	-	-	-	-
	Non-prolifération et garanties	-	-	-	-	-
	Total - Subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS						
	Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	-	0,1	-	0,2	0,1
	Non-prolifération et garanties	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4
	Total - Contributions	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
	Total - Paiements de transfert	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5

NOTE: Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Le total des subventions et des contributions est inférieur à 100,000 \$ au cours de tous les exercices, sauf pour les contributions au Programme d'aide à la main-d'oeuvre et pour l'acquisition des biens et services nécessaires à l'exécution du Programme canadien à l'appui des garanties pour l'AIEA. En 2000-2001, la CCSN a fourni des subventions totalisant 13 125 \$.